



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cahier des charges du « Baromètre de l'emploi dans le sport »

(version validée par les membres de l'ONS
en séance plénière du 19 novembre 2024)



SYNTHÈSE

Le Grenelle de l'emploi et des métiers du sport, organisé en juin 2023, a souligné le besoin de données partagées et a recommandé la création d'un Baromètre annuel de l'emploi sportif. En réponse, l'Observatoire national du sport (ONS) a constitué un groupe de travail, réunissant experts et parties prenantes, qui s'est réuni à cinq reprises, afin de dresser le cahier des charges de ce baromètre. L'objectif est de produire un outil qui servira aussi bien les pouvoirs publics que le mouvement sportif, les acteurs économiques et de la recherche, afin de mieux comprendre et orienter l'emploi dans le secteur du sport.

Le baromètre mettra l'accent sur l'emploi dans les 11 principaux secteurs économiques liés au sport, ainsi que sur les postes d'éducateurs sportifs. Le baromètre intégrera également des indicateurs complémentaires portant sur les quatre principales branches professionnelles liées au sport.

À travers une vingtaine d'indicateurs couvrant des thématiques clés comme la dynamique de l'emploi, les conditions d'emploi et les salaires, les tensions sur le marché du travail et les trajectoires professionnelles, il offrira des données pertinentes aux décideurs publics et aux acteurs du sport. Des analyses territorialisées permettront d'adapter les politiques d'emploi en fonction des contextes locaux. Certains enjeux, comme l'inclusion des personnes en situation de handicap ou l'impact des dispositifs de contrats aidés, ne pourront être immédiatement couverts et pourraient faire l'objet d'études complémentaires.

Confié à l'INJEP, qui pilote le service statistique du ministère chargé des Sports, le baromètre sera publié annuellement et accompagné à terme d'un parcours utilisateurs numérique et interactif de visualisation, facilitant l'accès aux données pour l'ensemble des parties prenantes.

1. UN BAROMÈTRE DEMANDÉ LORS DU GRENELLE DE L'EMPLOI ET DES MÉTIERS DU SPORT

Le **Grenelle de l'emploi et des métiers du sport** s'est tenu le 5 juin 2023, faisant suite à la feuille de route interministérielle consacrée au « **développement de l'emploi et de l'insertion par et dans le sport** »¹. Au cours de cet événement, la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, a fixé comme objectif la création de 100 000 nouveaux emplois dans le sport à l'horizon 2027 et a demandé la mise en place d'un **baromètre annuel de l'emploi dans le sport** permettant d'objectiver la situation et l'évolution de l'emploi au niveau national et territorial.

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des parties prenantes de l'emploi et de la formation du domaine sportif

À l'occasion de l'installation du nouvel **Observatoire national du sport (ONS)**, en mars 2024, la ministre a officialisé le lancement d'un groupe de travail sur la création de ce baromètre annuel, réunissant, outre les membres de l'ONS, de nombreuses parties prenantes intéressées par l'emploi sportif et la formation dans le sport (cf. liste en annexe 1). Ce groupe de travail s'est réuni à cinq reprises, afin de partager les besoins de connaissances, de faire le point sur les données existantes, de s'inspirer des exemples d'observatoires ou de baromètres de l'emploi dans le secteur sportif ou d'autres secteurs d'activité, et enfin, de partager et discuter une liste d'indicateurs qui auraient vocation à intégrer le baromètre annuel.

Mettre à disposition des acteurs du sport un socle synthétique de repères quantitatifs

Le futur baromètre doit apporter une réponse à des besoins permanents en matière d'observation et renforcer l'accès aux données et statistiques publiques. L'objectif est de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs, publics ou privés, concernés par les questions d'emploi et de qualification dans le sport, un socle synthétique de repères quantitatifs. Le baromètre a vocation à venir en appui plus particulièrement :

- aux observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) des branches professionnelles,
- aux acteurs dans les territoires notamment dans le cadre des Conférences régionales du sport (CRDS),
- à la structuration des observatoires des fédérations sportives et du mouvement sportif plus largement.

Pouvoir comparer l'emploi sportif dans le temps, l'espace, et avec l'ensemble de l'économie

L'objectif est de capitaliser sur les bases de données pertinentes déjà existantes pour dresser un panorama de l'emploi dans le sport, à travers la définition d'un nombre restreint d'indicateurs et leur suivi longitudinal (évolution dans le temps).

Pour donner du sens aux indicateurs produits, il est apparu essentiel au groupe de travail de situer les données relatives au sport par rapport à l'ensemble de l'économie française ou éventuellement d'autres secteurs d'activité.

Ce baromètre permettra de dresser un premier état des lieux de la situation de l'emploi dans le sport en identifiant les forces et les fragilités à la fois au niveau national et aux différents échelons territoriaux.

1. Signée le 7 novembre 2022 par les ministres des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, du Travail, du Plein emploi et de l'insertion, à l'Enseignement et à la Formation professionnels.

Au-delà d'un simple décompte, tenir compte de la « qualité » de l'emploi

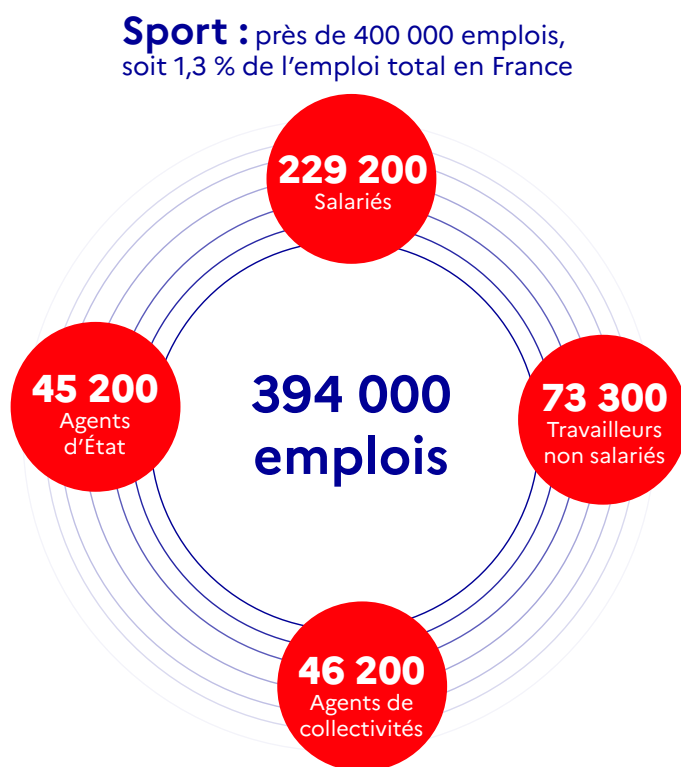
Le groupe de travail a également souligné l'importance d'une analyse qualitative de l'emploi dans le sport. Le baromètre ne se contentera pas de décompter les emplois, mais intégrera des indicateurs sur la qualité des emplois, en prenant en compte des aspects tels que la répartition par secteur d'activité, le type d'emploi (public/privé, salarié/non-salarié), les professions, les types de contrats, la quotité de temps de travail...

L'objectif n'est pas simplement de produire des indicateurs, mais bien de répondre à des questions importantes relatives à l'évolution du secteur sportif : les indicateurs produits devront donc répondre à des problématiques que se posent les acteurs du secteur.



2. ÉTAT DES LIEUX : DES ÉTUDES SUR L'EMPLOI SPORTIF RELATIVEMENT NOMBREUSES MAIS QUI MANQUENT D'UN CADRE D'ANALYSE COMMUN

Le sport : un secteur dynamique en termes d'emploi, avec une forte progression de l'emploi non salarié



Sources : Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et des Sports, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et INSEE, bases non-salariés. Données 2020 et 2021. Traitement : INJEP-MEDES / Mouvens, 2023

Selon la définition qui avait été retenue lors du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport, le monde du sport représente environ 400 000 emplois en France en 2022, soit environ 1,3 % de l'emploi total. Il présente une dynamique de création d'emplois au cours des deux dernières décennies plus rapide que dans l'ensemble de l'économie française. Si la majorité des emplois concerne des professionnels salariés dans le secteur privé non lucratif ou marchand et dans le secteur public (collectivités territoriales et État), le poids des travailleurs indépendants progresse fortement.

Des travaux relativement nombreux mais qui manquent de suivi et de comparabilité dans le temps

Les travaux sur l'emploi dans le sport publiés au cours des dix dernières années sont relativement nombreux et couvrent plusieurs thématiques clés. Quelques études, comme « Les chiffres clés du sport 2023 » (INJEP) fournissent un bilan quantitatif des emplois sportifs, offrant un aperçu des principaux chiffres et tendances. Des bilans de l'emploi dans les quatre principales branches professionnelles liées au sport sont également régulièrement publiés par les observatoires de branche et par le service statistique du ministère du travail, la Dares. Les travaux sur les trajectoires professionnelles des éducateurs sportifs révèlent une grande diversité de parcours, influencés par les niveaux de qualification et les secteurs d'activité. L'insertion professionnelle des diplômés des filières sportives, telle qu'analysée notamment par l'INJEP et/ou le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), montre des taux d'emploi généralement favorables, malgré des disparités régionales et

sectorielles. Les études prospectives, comme celles de France Stratégie, se concentrent sur l'évolution des compétences et des métiers, en identifiant les tendances futures. Enfin, des publications régionales offrent un regard spécifique sur l'emploi territorial, avec des dynamiques locales distinctes, tandis que d'autres travaux s'intéressent à la perception des jeunes sur les métiers du sport, soulignant le besoin d'améliorer l'attractivité de ces professions. Ces travaux sont présentés et résumés en annexe.

Eu égard à l'absence de définition partagée au plan international ou national sur le périmètre de l'emploi sportif, les travaux existants proposent toutefois des estimations de l'emploi dans le sport avec des angles d'analyse et des périmètres différents (approche par filière, par secteur d'activité, par branche professionnelle au sens de la convention collective...), nuisant à la comparabilité des études et rendant plus difficile d'établir de grands enseignements sur la dynamique de l'emploi sportif.

Un périmètre de l'emploi dans le sport non stabilisé, avec trois approches : par secteurs économiques, par branches et par métiers

L'emploi dans le secteur du sport demeure difficile à cerner en raison de la diversité des métiers et des structures qui le composent. Trois principales approches permettent d'observer et d'analyser cet emploi : par métiers, par secteurs économiques, et par branches professionnelles. Chacune offre une perspective différente, mais leur croisement est nécessaire pour obtenir une vision d'ensemble cohérente. Cependant, les méthodologies et périmètres utilisés varient d'une approche à l'autre, créant une fragmentation des analyses et rendant toute comparaison difficile, tant au niveau national que territorial.

L'approche par métiers dans le domaine du sport se focalise sur les professions directement liées à ce secteur, comme les éducateurs sportifs, entraîneurs, athlètes professionnels, ou vendeurs spécialisés. Ces métiers sont classés selon différentes nomenclatures : la PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles), la FAP (Famille Professionnelle), et le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois). Si cette approche permet un suivi précis des métiers de l'encadrement sportif, souvent réglementés (ex. éducateurs avec carte professionnelle), elle tend à exclure les métiers transversaux, comme ceux liés à la gestion de structures sportives.

La PCS de l'Insee, utilisée dans la Déclaration sociale nominative (DSN) et diverses enquêtes, offre une classification des emplois, mais ne détaille qu'une seule catégorie spécifique au sport, dédiée aux éducateurs et sportifs professionnels (42C3). Les autres métiers, tels que les vendeurs d'articles de sport, sont regroupés avec des catégories plus larges, empêchant un suivi précis. Le ROME, révisé par France Travail en 2023, facilite l'accompagnement des demandeurs d'emploi via des fiches métiers, dont certaines spécifiques aux professions sportives. Quant à la FAP, développée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), elle regroupe les métiers par compétences communes, offrant ainsi une analyse du marché du travail. Dans le sport, les FAP « Sportifs et animateurs sportifs » et « Vendeurs en articles de sport » sont les plus pertinentes.

L'approche par secteurs économiques repose sur la Nomenclature d'Activités Française (NAF), qui classe les entreprises en fonction de leur activité principale. Cinq codes NAF sont dédiés à l'organisation de la pratique sportive (comme la gestion d'installations ou l'enseignement de disciplines sportives) et six codes couvrent l'amont de la pratique sportive (incluant la fabrication d'articles de sport ou le commerce de détail). Cette approche sectorielle permet en théorie d'englober non seulement les professionnels du sport, mais aussi ceux qui travaillent dans des structures sportives sans nécessairement exercer un métier directement lié à la pratique sportive (administration, gestion, etc.). Cependant, cette approche souffre également de limites, notamment l'impossibilité d'identifier précisément les métiers sportifs dans des entreprises dont l'activité principale est autre que le sport, comme les entreprises de tourisme. Elle ne permet pas de saisir l'ensemble des entreprises opérant en amont de la pratique sportive, car une partie d'entre elles se sont classées dans d'autres secteurs économiques dans le répertoire d'immatriculation des entreprises SIRENE².

Enfin, l'approche par branches professionnelles permet de structurer l'observation de l'emploi sportif à partir des entreprises qui relèvent d'une même convention collective, comme celles de la branche du sport, la branche du golf, la branche des entreprises équestres ou celle des entreprises du commerce

2. Les entreprises de la branche du commerce des articles de sports et d'équipements de loisirs appartiennent pour environ 65 % d'entre elles aux 11 secteurs liés au sport (au sens de la NAF). Parmi les 35% restants, les secteurs les plus représentés sont le commerce de détails de chaussure, la location de terrains et autres biens immobiliers, ou encore le commerce d'autres véhicules automobiles. Par comparaison, les entreprises de la branche du sport appartiennent pour environ 90 % d'entre elles à ces 11 secteurs. C'est également le cas dans la branche du golf (chiffres issus des portraits statistiques de branche de la Dares, 2021).

des articles de sports et d'équipements de loisirs. Cette approche permet de suivre de manière plus fine les dynamiques d'emploi à l'intérieur des sous-secteurs spécifiques (par exemple au sein des clubs de sport), en s'appuyant sur des bases de données administratives telles que la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Pour autant, les évolutions peuvent aussi refléter des modifications du périmètre des branches, des fusions pouvant intervenir, et certaines entreprises pouvant changer de branche. À titre d'illustration, une nouvelle convention collective nationale des personnels des activités hippiques (IDCC 7026) applicable au 1^{er} juin 2024 a été signée entre les représentants des employeurs et salariés des centres équestres ainsi que des centres d'entraînement des chevaux de courses au trot et au galop ; cette évolution aura pour incidence de ne plus permettre d'isoler les emplois des seuls centres équestres (il y avait auparavant trois conventions collectives nationales distinctes).

Ces approches peuvent être hybridées. Les statistiques produites par Eurostat, reprises par l'Observatoire européen du sport et de l'emploi (EOSE), permettent un suivi de l'emploi sportif à l'échelle européenne qui combine les approches sectorielle et métier. Ce modèle repose sur un croisement des données sectorielles, pour identifier les structures dont l'activité principale est le sport (au sens assez restrictif de la NACE 93.1), et des données sur les métiers spécifiques au sport (ISCO 342 pour les éducateurs sportifs et athlètes). Ce croisement permet de dénombrer non seulement les personnes exerçant la profession d'éducateur sportif dans des structures sportives, mais aussi celles travaillant dans des structures dont l'activité n'est pas principalement sportive, ainsi que les métiers « non-sportifs » travaillant dans des structures sportives³. Cette méthode hybride a été reprise par l'Insee dans plusieurs travaux régionaux, par exemple pour évaluer l'emploi sportif en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine.

Des lacunes, notamment sur l'emploi sportif dans le secteur public ou sur les trajectoires sur l'ensemble de la carrière

Il est aussi important de souligner que beaucoup de travaux produits ne sont pas récurrents ou périodiques, c'est-à-dire qu'ils ne permettent pas une analyse longitudinale en continu dans le temps. Le principe du futur baromètre consistera en une **mesure annuelle de chacun des indicateurs** retenus.

Une investigation devra être conduite en lien notamment avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) afin d'étudier la faisabilité de disposer de données annuelles relatives à l'emploi dans la fonction publique territoriale. Si le CNFPT publie des documents contribuant à la connaissance de l'emploi public territorial dans le sport, ces données nécessitent un important travail méthodologique de reclassement des postes en fonction de l'analyse des intitulés transmis par les collectivités. Le dernier document public relatif au suivi des effectifs territoriaux date de 2021 et s'appuie sur les données 2017-2019⁴ : à cette date, environ 46 000 personnels relèvent d'une fonction sportive, dont environ 23 500 agents d'exploitation des équipements sportifs et ludiques et 16 000 animateurs ou éducateurs sportifs. Le CNFPT a par ailleurs transmis au groupe de travail des chiffres sur un champ partiel, portant sur l'année 2020.

Pour ce qui concerne l'emploi dit sportif au sein de la fonction publique d'État, environ 40 000 personnels sont dénombrés en 2022. Sont retenus parmi les agents d'État, les enseignants en EPS du second degré et ceux de l'enseignement supérieur public en STAPS, les conseillers techniques et d'animation sportives (CTS et CAS).

Les membres du groupe de travail ont aussi émis le besoin d'approfondir les analyses en terme de trajectoires professionnelles, notamment au sujet des mobilités inter-branches et infra-branche. Mieux connaître les motivations des professionnels en matière de mobilités et de reconversion doit pouvoir aider à l'identification de facteurs d'attractivité du secteur sportif au sens large.

3. Plus précisément, la méthodologie utilisée consiste à dénombrer les :
les personnes exerçant une profession dans le domaine du sport (ISCO 342) dans une organisation dont l'activité principale est l'offre de sport (NACE 93.1) ;
- les personnes ayant une profession non sportive (autres codes ISCO) dans une organisation dont l'activité principale est l'offre de sport (NACE 93.1) ;
les personnes exerçant une profession dans le domaine du sport (ISCO 342) dans une organisation dont l'activité principale n'est pas l'offre de sport (autres codes NACE).

4. « [Panorama statistique des métiers territoriaux 2017-2019](#) », CNFPT, 2021. Le CNFPT a également publié en août 2020 une « [Etude sectorielle n°9 Sport](#) », mais qui fournit des chiffres pour l'année 2012.

Des sources solides sur lesquelles s'appuyer, notamment grâce à la déclaration sociale nominative

Le suivi de l'emploi dans le secteur sportif repose sur plusieurs sources statistiques fiables et diversifiées (cf. annexe 4 pour une description plus détaillée).

La Déclaration Sociale Nominative (DSN), que l'Insee retravaille et fiabilise en créant deux fichiers statistiques (la Base tous salariés (BTS) et les Fichiers Détail Trimestriels (FDT)), constitue une source majeure pour le suivi de l'emploi salarié dans le sport. La DSN permet d'obtenir des informations précises et régulières sur les salaires, les contrats, et les conditions d'emploi dans le secteur privé, et, depuis plus récemment, dans le secteur public. Ces données sont particulièrement utiles pour suivre les évolutions à court terme, analyser les parcours professionnels, et comparer les conditions d'emploi entre secteurs, potentiellement à un niveau territorial fin. Toutefois, la DSN se concentre exclusivement sur les salariés et ne couvre pas les travailleurs indépendants, une composante importante du secteur sportif. Elle permet un suivi précis des secteurs sportifs (au sens de la NAF) et des branches, mais dispose d'informations encore peu fiables sur les emplois occupés, malgré les retraitements effectués par l'Insee.

L'Enquête Emploi en Continu (EEC) et le Recensement de la population (RP) offrent une vue d'ensemble de la population active, incluant les emplois d'éducateurs sportifs. L'EEC fournit des données actualisées en continu, permettant de suivre l'évolution du chômage et de la qualité de l'emploi, par exemple sur le caractère subi ou non des temps partiels⁵, tandis que le recensement, bien que moins fréquent, offre une couverture exhaustive, notamment au niveau local. Toutefois, ces sources restent limitées dans leur capacité à détailler les spécificités des métiers du sport, et ne permettent pas de détailler la discipline sportive ou famille de disciplines dans laquelle chaque éducateur sportif intervient.

Enfin, les bases non-salariés (Insee), les données des demandeurs d'emploi (DARES/France travail), ainsi que celles des cartes professionnelles des éducateurs sportifs déclarés (MSJVA-INJEP) complètent le panorama en intégrant les travailleurs indépendants et les non-salariés. Ces sources offrent une vision plus large de l'emploi dans le sport, notamment les éducateurs sportifs et micro-entrepreneurs. En parallèle, les données sur l'insertion professionnelle des diplômés (diplômés d'État de la filière JEPS, STAPS, CQP) permettent de mesurer l'adéquation entre les formations et les débouchés professionnels. Bien que ces bases soient parfois incomplètes ou limitées à certains segments, elles constituent un socle essentiel pour objectiver l'évolution de l'emploi sportif.

5. L'enquête emploi en continu a cependant connu une rupture de séries importante en 2021, rendant délicates les comparaisons entre avant et après cette date.

3. PRÉCONISATIONS ET PLAN D' ACTIONS

3.1 Choix méthodologiques préconisés par les membres du groupe de travail

Périmètre principal : une approche mixte combinant 11 secteurs sportifs et métier d'éducateur sportif

Le groupe de travail a choisi de privilégier une approche mixte « secteur » et « métier » pour définir l'emploi sportif. Ce périmètre agrège l'emploi privé dans les 11 principaux secteurs économiques liés au sport (codes NAF), et celui des éducateurs sportifs, qu'ils exercent dans ou en dehors du secteur sportif. Il y ajoute l'emploi public correspondant aux métiers considérés comme relevant du sport dans la fonction publique territoriale et d'État⁶. Cette démarche vise à offrir une vue complète des emplois dans le sport, en s'appuyant sur les données statistiques disponibles et les nomenclatures afférentes.

Dans la nomenclature de référence sur les professions (la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles ou PCS), parmi les métiers du sport, seule la catégorie 42C3 « Éducateurs sportifs, sportifs professionnels » est clairement identifiée et exploitable. Elle regroupe les professionnels qui assurent, hors des établissements scolaires, l'enseignement, l'animation, l'entraînement et l'encadrement de disciplines sportives, qui accompagnent des activités pratiquées en pleine nature, en montagne notamment, ou dont la profession est de participer à des compétitions sportives, en tant que compétiteur, juge ou arbitre. Elle comprend en proportions équilibrées des personnes ayant un statut d'indépendant et de salarié du public, mais les personnes salariées du privé sont majoritaires.

L'identification des 11 secteurs du sport s'appuie quant à elle sur la nomenclature d'activités française (NAF), une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de faciliter les comparaisons internationales, elle a la même structure que la nomenclature d'activités européenne NACE, elle-même dérivée de la nomenclature internationale CITI. Les 11 secteurs suivants sont retenus :

- 5 codes NAF relatifs à l'organisation de la pratique sportive :
 - 85.51Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
 - 93.11Z - Gestion d'installations sportives
 - 93.12Z - Activités de clubs de sports
 - 93.13Z - Activités des centres de culture physique
 - 93.19Z - Autres activités liées au sport
- 6 codes NAF relatifs à l'amont de la pratique sportive :
 - 30.12Z - Construction de bateaux de plaisance
 - 30.92Z - Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
 - 32.30Z - Fabrication d'articles de sport
 - 47.64Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
 - 49.39C - Téléphériques et remontées mécaniques
 - 77.21Z - Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport

Toutefois, comme l'ont souligné plusieurs membres du groupe de travail, cette approche présente des limites, notamment pour saisir l'ensemble des entreprises opérant en amont de la pratique sportive. La classification NAF ne permet pas toujours d'identifier avec précision l'ensemble des acteurs du fait d'une codification parfois inadéquate. Une étude complémentaire pourrait s'avérer utile afin de mieux cerner les profils des entreprises qui échappent à cette classification ou, à l'inverse, de celles qui apparaissent alors qu'elles sont éloignées du secteur du sport (cf. infra).

6. Il s'agit, pour la fonction publique d'État, des enseignants du second degré en EPS, des enseignants de l'enseignement supérieur public en STAPS, et des conseillers techniques et d'animations sportives ; pour la fonction publique territoriale, des agents d'exploitation des équipements sportifs et ludiques, des animateurs ou éducateurs sportifs, des directeurs de services de sport, des responsables d'équipements sportifs, et enfin des responsables des activités physiques et sportives.

En plus des 11 codes NAF et de la PCS des éducateurs sportifs, le baromètre intégrera également des indicateurs sur les branches professionnelles du sport. Cette approche permettra une analyse élargie et enrichira la compréhension du secteur au-delà des données principales.

Une vingtaine d'indicateurs visant à éclairer les évolutions de l'emploi dans le sport

Le groupe de travail propose la construction d'une **vingtaine d'indicateurs**, organisés autour de quatre grands thèmes, afin de répondre à des questions clés sur les dynamiques de l'emploi et les conditions de travail dans le secteur. Ces indicateurs sont présentés en détails dans le tableau ci-après. Ils visent à offrir une vue d'ensemble de l'évolution du marché de l'emploi dans le sport, sa structure et ses défis spécifiques.

a) Dynamique de l'emploi

Les indicateurs de ce thème visent à analyser la croissance de l'emploi sportif en lien avec les **objectifs nationaux**, tels que celui de la création de **100 000 emplois supplémentaires**, annoncé lors du **Grenelle de l'emploi et des métiers du sport**. Ils répondent aux questions suivantes :

- **L'emploi dans le sport est-il plus dynamique** que dans d'autres secteurs économiques ?
- Quelle est la dynamique selon les **sous-secteurs du sport** (organisation de la pratique sportive et amont de la pratique) ?
- Comment se répartit la croissance entre les secteurs **associatif, lucratif et public** ?
- **Quelles professions** sont les plus représentées et connaissent la croissance la plus rapide ?
- L'emploi dans le sport se **féminise-t-il** et observe-t-on un **vieillissement** de la main-d'œuvre ?

Ces indicateurs permettront de mieux comprendre si le secteur sportif, dans ses diverses composantes, parvient à maintenir ou à surpasser la croissance de l'emploi par rapport aux autres secteurs d'activité, tout en identifiant les professions et disciplines sportives les plus dynamiques.

b) Salaires et conditions d'emploi

Dans un secteur marqué par une grande diversité de statuts et de situations professionnelles, ces indicateurs éclaireront les **conditions d'emploi** des travailleurs du sport. Ils répondent notamment aux questions suivantes :

- Quelle est l'**évolution des salaires** dans le sport ?
- **Quels salaires selon la profession** et **quels revenus pour les travailleurs indépendants** ?
- Quelle est la part des **contrats à durée indéterminée (CDI)** ?
- Quel développement de l'**apprentissage** dans le secteur sportif ?
- Quelle est la proportion de **temps partiel** et de **pluriactivité** dans le secteur ?
- Quelle est la part de l'emploi dans des **petites entreprises ou associations** ?

Ces données permettront de mieux cerner les **écarts salariaux** et les disparités de conditions d'emploi entre les différents statuts (salarié, indépendant) et types d'employeurs, ainsi que la structure de l'emploi dans le secteur sportif (temps partiel, précarité, CDI).

c) Chômage et tension sur le marché du travail

La situation du marché du travail dans le sport sera appréhendée à travers des indicateurs liés au **chômage** et aux **tensions sur les recrutements**. Ils répondent à des questions telles que :

- Quel est le **taux de chômage** dans les métiers du sport ?
- Quelle est la **tension** sur les recrutements d'éducateurs sportifs ?

Ces indicateurs permettront de mesurer la capacité du secteur à absorber de nouveaux entrants et à répondre à la demande croissante en éducateurs sportifs, mais aussi de suivre les **pénuries de main-d'œuvre**.

d) Insertion professionnelle des diplômés et trajectoires de carrière

Enfin, le baromètre s'intéressera aux trajectoires professionnelles des diplômés et aux parcours des travailleurs dans le secteur sportif. Les indicateurs répondront notamment aux questions suivantes :

- Quelle est la qualité de l'**insertion professionnelle** des diplômés en sport ?
- Quelle est l'**ancienneté moyenne** des salariés dans leur poste ?

Ces indicateurs permettront de suivre les **parcours professionnels**, notamment en termes de **mobilité** et de **stabilité**, ainsi que les **défis d'insertion** pour les jeunes diplômés ou les reconversions professionnelles.

La **déclinaison territoriale** des indicateurs est un enjeu fort de ce baromètre et nécessitera une phase d'examen méthodologique pour chaque source statistique. Outre l'intérêt de décliner les indicateurs aux différents échelons administratifs (régions, départements), l'objectif serait d'offrir des analyses plus fines par **zones d'emploi**, incluant des zones géographiques prioritaires telles que les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, les **zones de revitalisation rurale (ZRR)** et le **nouveau zonage France ruralités revitalisation (FRR) mis en place depuis le 1er juillet 2024**. Ces analyses permettront d'apprécier les dynamiques de l'emploi sportif dans des contextes territoriaux diversifiés.

Tableau des indicateurs envisagés pour le baromètre

THÈME	QUESTIONNEMENT	N° DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	COMPARAISON	PÉRIMÈTRE / CHAMP	SOURCES
DYNAMIQUE DE L'EMPLOI	Où en sommes-nous de l'atteinte de l'objectif d'une hausse de 100 000 emplois annoncée lors du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport ?	1	Évolution de l'emploi dans le sport : total [salarié + indépendant + fonction publique (FP)]	Comparaison à 2023 (objectif fixé pour 2027 par rapport à 2023)	11 NAF + PCS éducateurs sportifs	Collecte via différentes sources (Insee : base tous salariés, base non-salariés + CNFPT + MSJVA)
	L'emploi dans le sport est-il plus dynamique que l'ensemble de l'emploi (tous secteurs d'activité confondus) ?	2	Évolution de l'emploi dans le sport (salarié + indépendant + FP), en équivalent temps plein (EQTP) [avec observation des dynamiques intrinsèques]	Comparaison à l'évolution de l'emploi dans l'ensemble de l'économie (salarié + indépendant + FP), en EQTP	11 NAF + PCS éducateurs sportifs	Collecte via différentes sources (Insee : base tous salariés, base non-salariés + CNFPT + MSJVA)
	Quelles sont les dynamiques de l'emploi dans le sport selon les sous-secteurs (organisation de la pratique sportive / amont de la pratique) ?	3	2 sous-indicateurs : 3a : Évolution de l'emploi salarié dans l'organisation de la pratique (5 NAF [9311Z, 9312Z, 8551Z, 9313Z, 9319Z] + PCS éducateurs sportifs), en EQTP 3b : Évolution de l'emploi salarié dans l'amont de la pratique (6 NAF [3012Z, 3092Z, 3230Z, 4764Z, 7721Z, 4939C), en EQTP	Comparaison à l'évolution de l'emploi salarié dans le sport (11 NAF)	11 NAF + PCS éducateurs sportifs	Base tous salariés (Insee)
	L'emploi salarié augmente-t-il davantage dans les associations sportives que dans le privé lucratif ou la fonction publique ?	4	Évolution de l'emploi salarié dans le secteur associatif	Comparaison à l'évolution de l'emploi sportif salarié dans le secteur privé lucratif / évolution de l'emploi sportif dans la fonction publique	11 NAF + PCS éducateurs sportifs	Base tous salariés (Insee) + CNFPT, MSJVA
	L'emploi dans chacune des quatre (principales) branches du secteur du sport évolue-t-il plus ou moins vite que l'emploi sportif salarié ?	5	Évolution de l'emploi dans chacune des quatre branches (IDCC)	Comparaison à l'évolution de l'emploi salarié dans le sport	4 branches (sport, golf, entreprises équestres, commerce des articles de sport et équipements de loisirs)	Base tous salariés (Insee)
	L'emploi dans le sport se féminise-t-il ?	6	Proportion de femmes dans l'emploi dans le sport, en EQTP	Comparaison à l'ensemble de l'économie	Salariés, séparément pour : - 5 NAF organisation de la pratique sportive - 6 NAF amont de la pratique + PCS éducateurs sportifs	Base tous salariés (Insee)
	Quelle pyramide des âges dans l'emploi sportif / Observe-t-on un vieillissement dans l'emploi sportif ?	7	Part des classes d'âge quinquennales dans l'emploi dans le sport	Comparaison à l'ensemble de l'économie	Salariés, séparément pour : - 5 NAF organisation de la pratique sportive - 6 NAF amont de la pratique + PCS éducateurs sportifs	Base tous salariés (Insee)

THÈME	QUESTIONNEMENT	N° DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	COMPARAISON	PÉRIMÈTRE / CHAMP	SOURCES
	Quelles professions sont les plus représentées et les plus dynamiques ?	8	Nombre et dynamique de l'emploi salarié par profession	Classement selon les professions	11 NAF + PCS éducateurs sportifs	Base tous salariés (Insee)
	Quelles disciplines sportives (ou familles de disciplines) sont les plus représentées et les plus dynamiques parmi les éducateurs sportifs ?	9	Nombre d'éducateurs sportifs déclarés par discipline ou famille de disciplines	Classement selon les disciplines ou familles	Éducateurs sportifs déclarés	EAPS-EME (INJEP/MSJVA)
SALAIRES ET CONDITIONS D'EMPLOI	Quelle évolution des salaires dans le secteur du sport ?	10	Salaires mensuel net médian en EQTP	Comparaison : dans le temps (en euros constants) et avec le salaire médian dans l'ensemble de l'économie	Salariés, séparément pour : - 5 NAF organisation de la pratique sportive - 6 NAF amont de la pratique + PCS éducateurs sportifs	Base tous salariés (Insee)
	Quels salaires selon la profession ?	11	Salaires mensuel net médian en EQTP	Comparaison : dans le temps (en euros constants)	Principales professions des salariés des 11 NAF + PCS éducateurs sportifs	Base tous salariés (Insee)
	Quels revenus pour les travailleurs indépendants ?	12	Revenu mensuel net médian	Comparaison : dans le temps (en euros constants)	11 NAF + PCS éducateurs sportifs	Base non-salariés (Insee)
	La part de CDI progresse-t-elle ?	13	Taux de CDI dans l'emploi salarié dans le sport (+ décomposition des autres formes de contrat, en isolant si possible les CDD spécifiques de la branche sport)	Comparaison à l'ensemble de l'économie	Salariés, séparément pour : - 5 NAF organisation de la pratique sportive - 6 NAF amont de la pratique + PCS éducateurs sportifs	Enquête Emploi ou base tous salariés (Insee)
	Quelle dynamique de l'apprentissage dans le sport ?	14	Nombre de contrats d'apprentissage dans le secteur sportif	Comparaison à l'ensemble de l'économie	Salariés, séparément pour : - 5 NAF organisation de la pratique sportive - 6 NAF amont de la pratique + PCS éducateurs sportifs	Enquête Emploi ou base tous salariés (Insee)
	Quelle est la part du temps partiel et de la pluriactivité ?	15	2 sous-indicateurs : 14a : Taux d'emploi à temps partiel 14b : Part des salariés ayant plusieurs employeurs et/ou cumulant salariat et non salariat	Comparaison à l'ensemble de l'économie	Salariés, séparément pour : - 5 NAF organisation de la pratique sportive - 6 NAF amont de la pratique + PCS éducateurs sportifs	Enquête Emploi ou base tous salariés (Insee)

THÈME	QUESTIONNEMENT	N° DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	COMPARAISON	PÉRIMÈTRE / CHAMP	SOURCES
	Quelle est la part de l'emploi dans des petites entreprises ou associations ?	16	Répartition de l'emploi par taille des structures employeuses	Comparaison à l'ensemble de l'économie	Salariés, séparément pour : - 5 NAF organisation de la pratique sportive - 6 NAF amont de la pratique + PCS éducateurs sportifs	Enquête Emploi ou base tous salariés (Insee)
CHÔMAGE ET TENSION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	Quel niveau de chômage dans les métiers du sport ?	17	Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France travail cherchant un emploi dans le domaine sportif	Comparaison au volume d'offres d'emploi proposées par France Travail dans le domaine sportif	métiers à préciser, en fonction des codes ROME disponibles (par ex. éducation en activités sportives, sportif professionnel, vente en article de sport et de loisirs)	France Travail / DARES
	Quel indicateur de tension sur les recrutements d'éducateurs sportifs ?	18	indicateur de tension (+ décomposition possible selon 7 dimensions, https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-tensions-sur-le-marche-du-travail-en-2022)	Comparaison à l'ensemble de l'économie	PCS Éducateurs sportifs	France Travail / DARES
INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS ET TRAJECTOIRES DE CARRIÈRE	Quelle insertion professionnelle à l'issue des études ?	19	Taux d'emploi entre 6 mois et un an après la sortie de formation (+ taux d'emploi en CDI / salaire médian / adéquation avec la formation)	Comparaison avec le BAC PRO tertiaire pour les diplômés de niveau 4 ?	éducateurs sportifs, BPJEPS (effectifs trop petits pour les autres diplômes JS) / licences pro + master STAPS / CQP ?	Enquête IDJEPS pour les BPJEPS (INJEP/MSJVA) / dispositif Inserup pour les STAPS (SIES/MESR) + C3S STAPS / Enquête branche sport pour les CQP
	Quelle ancienneté moyenne des salariés du secteur sportif dans leur poste ?	20	Ancienneté moyenne	Comparaison à l'ensemble de l'économie + évolution	Salariés, séparément pour : - 5 NAF organisation de la pratique sportive - 6 NAF amont de la pratique + PCS éducateurs sportifs	Enquête emploi (Insee), panel tous salariés

Des problématiques qui ne pourront pas être traitées à court-terme dans le baromètre et pourraient donner lieu à des études complémentaires

Bien que le Baromètre de l'emploi dans le sport vise à offrir une vision complète et détaillée de la situation de l'emploi dans le secteur, certaines problématiques complexes ne pourront pas être traitées dans l'immédiat. Ces sujets pourraient toutefois faire l'objet d'études *ad hoc* complémentaires pour approfondir certains aspects spécifiques de l'emploi sportif.

Une première question porte sur la situation des personnes en situation de handicap dans l'emploi sportif. Aujourd'hui, les données disponibles ne permettent pas d'avoir une vision précise de leur insertion dans ce secteur. Il s'agirait d'investiguer la place des travailleurs en situation de handicap, ainsi que l'adaptation des structures sportives pour les accueillir. Une étude dédiée pourrait apporter des éclairages précieux sur les leviers et obstacles à une inclusion plus large.

Le suivi des contrats aidés et de l'apprentissage représente une autre piste d'étude importante pour de nombreux membres. Ces dispositifs constituent des voies privilégiées d'accès à l'emploi dans de nombreux secteurs, y compris le sport, mais les indicateurs manquent pour en mesurer pleinement l'impact. Le développement d'indicateurs spécifiques sur ces contrats permettrait de mieux comprendre leur rôle dans l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi dans les métiers du sport. Concernant les contrats d'alternance, il est apparu important de disposer d'informations sur l'insertion professionnelle des apprentis, notamment pour ce qui concerne les embauches directes par le même employeur après l'obtention du diplôme.

Plusieurs membres du groupe de travail ont souligné le besoin d'un suivi des trajectoires professionnelles dans les métiers du sport, notamment pour les éducateurs sportifs. En effet, en raison de la précarité des statuts, souvent marquée par des situations de multi-emploi, certains jeunes professionnels quittent ce secteur. Une étude dédiée serait nécessaire pour analyser ces dynamiques et identifier des pistes d'amélioration pour garantir des parcours professionnels plus stables et durables dans le sport.

D'autres membres soulignent le besoin de mettre en lumière le travail bénévole dans le secteur sportif, qui est un pilier de l'activité des associations sportives, évalué à l'équivalent de 180 000 emplois à temps plein sur la base de l'enquête sur la situation des associations de l'Insee⁷. Des travaux complémentaires basés sur une analyse macroéconomique des données existantes pourraient être intéressants à mener à moyen terme dans l'optique de la valorisation du bénévolat en lien avec l'emploi et la mesure de la productivité des différents emplois à travers des indicateurs.

Il a été soulevé le besoin de mieux connaître les gisements d'emplois et de pouvoir travailler à une vision prospective de l'emploi dans le sport dans la continuité de travaux récents (voir rubrique « Prospective nationale » de l'annexe 3 au présent document).

Plusieurs membres ont également souligné la nécessité d'identifier les secteurs d'activités dans lesquels le sport est présent mais qui sont mal ou pas couverts par la sélection des 11 codes NAF préconisés pour le projet de baromètre. C'est par exemple le cas d'une partie des sports mécaniques (dans sa partie « amont de la pratique sportive ») et d'une partie de l'e-sport (même si ce dernier n'est pas juridiquement considéré comme un sport). De même, le sport semble de plus en plus présent dans le champ de la santé ou celui de l'insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, la classification NAF ne permet pas toujours d'identifier avec précision l'ensemble des acteurs du fait d'une codification parfois inappropriée par les entreprises elles-mêmes. Une étude complémentaire pourrait ainsi s'avérer utile afin de mieux cerner les profils des entreprises liées au sport qui échappent à cette classification ou au contraire, celles qui y figurent sans être directement liées au secteur sportif. Bien qu'une évolution de la nomenclature NAF, alignée sur les classifications européennes NACE et internationales CITI, ne soit pas envisageable à court ou moyen terme, une telle étude, bien que méthodologiquement complexe, permettrait d'identifier les zones non couvertes et d'estimer leur poids.

Enfin, certains membres du groupe de travail souhaiteraient que soit dressée une typologie des structures employeuses dans le secteur du sport⁸. Cela pourrait se faire en fonction de leur chiffre d'affaires ou de leur niveau territorial d'activité, permettant ainsi de distinguer les structures locales

7. Les Chiffres-clés Sport 2023, INJEP.

8. A l'instar de ce qui a pu être réalisé pour les clubs sportifs fédérés par le CDES à la demande du CNOSF ([Le modèle économique des clubs sportifs fédérés](#), CDES, 2020).

(associations, petites entreprises) et celles opérant à des échelons plus larges (national ou international). Une telle typologie fournirait une meilleure compréhension de la diversité des entités qui composent le tissu économique du sport, tout en identifiant les leviers économiques propres à chaque catégorie.

3.2 Mise en œuvre : un baromètre qui donnera lieu à une publication annuelle et à une data-visualisation en ligne

La mise en œuvre du Baromètre de l'emploi dans le sport se traduira par une publication annuelle au sein d'une des collections existantes de l'INJEP. Cette publication visera à rendre les données annuelles accessibles au grand public de manière claire et communicante, notamment à travers des infographies qui permettront de présenter les résultats de manière visuelle et engageante. L'objectif est de diffuser les informations de manière compréhensible pour les décideurs, les chercheurs, et les parties prenantes du secteur sportif.

Parallèlement à la publication, un parcours utilisateurs de data-visualisation sera développé sur le portail numérique « DataSports », en cours de développement à l'initiative de l'Observatoire national du sport. Cette plateforme aura pour mission de présenter les indicateurs du baromètre de façon interactive, permettant aux utilisateurs d'explorer les données, notamment territorialisées quand cela sera possible. Elle offrira également la fonctionnalité d'exportation des données statistiques, facilitant ainsi l'utilisation des informations pour des analyses complémentaires ou des études spécifiques. Les jeux de données seront mis à jour *a minima* annuellement, sous réserve de disponibilités des données selon les sources.

Une première version du baromètre est prévue pour la fin du premier semestre 2025. Pour garantir la réussite de ce projet, l'INJEP s'est associé au Centre d'études de l'emploi et du travail pour recruter un post-doctorant spécialisé dans l'analyse quantitative des conditions et trajectoires d'emploi dans le sport. La création et la gestion de la partie data-visualisation, pilotée par la Direction des sports en lien avec l'INJEP, seront confiées à une société prestataire déjà mandatée pour le développement du portail numérique « DataSports ».

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des membres du groupe de travail
- Annexe 2 : Déroulé des séances du groupe de travail
- Annexe 3 : Les principaux travaux sur l'emploi dans le sport produits au cours des dernières années, par grandes thématiques
- Annexe 4 : Les principales sources statistiques pour suivre l'emploi dans le sport
- Annexe 5 : Les principales nomenclatures pour suivre l'emploi dans le sport, selon les approches « métier », « branche » et « secteur »



ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Ce document « Cahier des charge Baromètre de l'emploi dans le sport » s'appuie sur les réflexions et les analyses d'un groupe de professionnels issus d'horizons divers qui a tenu 5 réunions entre novembre 2023 et septembre 2024.

Ce groupe de travail a en outre accueilli à l'occasion des participations ponctuelles.

AFDAS : Jack AUBERT

ANDES : Michaël DOZIERE, Patrick MARTIN

ANESTAPS : Lou CHARLOT

ANS : Pauline AUGÉ, Agathe BARBIEUX, Gaëlle PINÇON

Branche du commerce des articles de sport et équipements de loisirs : Cécile LANDREAU (USC), Virgile CAILLET (USC), Dalia SIDORCENCO (L'Opcommerce)

Branche du golf : Gilles BENSAÏD

Branche du sport : Mohamad AJOUZ (CGT), Michel LARMONIER (AESL), Mathieu LENOIR (Fédération des Entraîneurs Professionnels), Rémi LOURDELLE (CFDT), Pierre MOUROT (CGT), Salomé BIGARRE (COSMOS), Romain VIEVILLE (COSMOS)

C3D STAPS : Fabrice FAVRET, Loïc ROSETTI

CNOSF : Alice LEBEAU (FFME), Paul MORICEAU

DRAJES : Estelle KESSELER (Occitanie), Thomas KLEIN (Grand-Est), Rodolphe LEGENDRE (Centre-Val de Loire), Olivier MARTINACHE (Hauts-de-France)

DGESIP : Pascale DUCHÉ, Pascal KIEFER, Loris PAVESI

Fédération nationale des CFA sport, animation, tourisme : Morena MEZINO

Fédérations sportives : Mélodie CROUZAT (FF Triathlon), Frédéric DOR (FF Badminton), Luc HERNU (Institut Emploi Formation du Football de la FFF), Jean-François HOUDAYER (FF Volley), Julien POURCELOT (FD Badminton), Nicolas SAUERBREY (FF Volley)

FNPSL : Julia VIDAL

IFCE : Tiphaine DROUOT, Julia JOLY, Charlène LOURD

Observatoire des métiers des services de l'automobile : Jocelyn GOMBAULT

Et avec les participations de :

Wladimir ANDREFF, professeur honoraire, Université Paris I Panthéon-Sorbonne - président du conseil scientifique de l'Observatoire national du Sport (ONS)

Patrice BOUVET, maître de conférences en STAPS, Université Poitiers

Emeline GUEDES (Bureau de l'économie du sport de la Direction des Sports),

Dominique LEBAILLY (chef de projet observation et évaluation à la Direction des Sports)

Animation du groupe de travail :

INJEP : Amélie MAUROUX (cheffe de la Mission enquêtes, données et études statistiques), Augustin VICARD (directeur de l'Injep ; président de l'Observatoire national du Sport (ONS))

Direction des Sports du Ministère chargé des sports : Philippe NEVEU et Céline RECULET du bureau *Emploi, métiers et diplômés du sport et de l'animation*

ANNEXE 2 : DÉROULÉ DES SÉANCES DU GROUPE DE TRAVAIL

Séquence 1 du 9 novembre 2023

- Séquence exploratoire sur les attentes du projet de mise en œuvre du Baromètre
- Partage des objectifs

Séquence 2 du 19 décembre 2023

- Présentation de statistiques sur l'emploi dans le sport (état des lieux et sources mobilisables), par Augustin VICARD (Directeur de l'INJEP)
- Présentation de l'Observatoire des Métiers, de l'Emploi et des Formations de la Filière Équine (OMEFFE) par Julia JOLY (Ingénieure d'études emploi et formation de au sein de l'OMEFFE de l'IFCE)
- Échanges sur les types de données et sources mobilisables

Séquence 3 du 30 janvier 2024

- Présentation de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (observatoire prospectif des métiers et des qualifications pour la branche) par Jocelyn GOMBAULT (Responsable de projets au sein de l'observatoire)
- Présentation de l'Observatoire de l'Institut emploi formation du football (IEFF) et de la cartographie des Métiers et de l'Emploi au sein des clubs amateurs de football par Luc HERNU (Responsable de l'emploi et de l'insertion professionnelle de l'IEFF)
- Échanges sur le périmètre à retenir pour le Baromètre

Séquence 4 du 2 avril 2024

- Présentation et mise en débat d'une sélection d'indicateurs proposés par l'INJEP et la Direction des sports

Séquence 5 :

- Présentation/amendement/validation du projet de cahier des charges du Baromètre

ANNEXE 3 : LES PRINCIPAUX TRAVAUX SUR L'EMPLOI DANS LE SPORT PRODUITS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, PAR GRANDES THÉMATIQUES

Bilan quantitatif global

« Les chiffres clés du sport 2023⁹ » (INJEP) intègrent un chapitre consacré à l'emploi dans le sport, notamment en termes de répartition sectorielle, et comprend quelques indicateurs de qualité de l'emploi. Cette publication s'appuie sur une définition principalement sectorielle de l'emploi dans le sport, même si elle aborde également quelques statistiques sur les éducateurs sportifs (approche métier). Des bilans de l'emploi dans les quatre principales branches professionnelles liées au sport sont également régulièrement publiés par les observatoires de branche¹⁰ et par le service statistique du ministère du travail, la Dares, qui les met à jour régulièrement, les dernières données disponibles portant sur 2022¹¹. Les « Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif » (Cereq, 2018)¹² offre un bilan particulièrement précis mais circonscrit au seul métier d'éducateur sportif. Sur le plan européen, Eurostat¹³ fournit la part de l'emploi sportif dans l'emploi total dans chaque pays de l'Union européenne, fondée sur l'emploi dans le secteur sportif (NAF 93) et dans le métier d'éducateur sportif. Enfin, l'Observatoire de BPCE indique, dans une publication de 2020¹⁴, un nombre d'emplois liés au sport d'environ 450 000 (hors secteur public), selon une approche sectorielle. Ainsi, ces études soulignent l'absence d'une définition commune de l'emploi sportif et d'un cadre harmonisé pour l'analyse des données, ce qui complique l'interprétation des résultats à l'échelle internationale, nationale et territoriale.

Trajectoires professionnelles et attractivité des métiers

Les études de l'Insee (2022) et du Céreq (2016) montrent que les trajectoires professionnelles des éducateurs sportifs sont variées, reflétant la diversité des profils et des contextes régionaux. Les parcours sont influencés par les niveaux de qualification, la nature des contrats (salarie, non-salarie) et les secteurs d'activité. Ces études mettent en évidence l'importance des formations et des certifications pour structurer des carrières durables dans le domaine sportif.

L'étude du Credoc (2024) sur les jeunes et les métiers du sport montre que, bien qu'ils soient attirés par le secteur, ils hésitent souvent à en faire une carrière. Le manque de reconnaissance et la précarité perçue des emplois sportifs sont cités comme des freins à l'engagement professionnel. Cette étude souligne l'importance de renforcer l'attractivité des métiers du sport, notamment par une meilleure valorisation des parcours professionnels.

- « Trajectoires d'emploi des éducateurs sportifs salariés en France : des profils variés pour des parcours diversifiés », Insee, collection Analyses Bretagne, n° 110, juillet 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6474906>
- « Etude sur le niveau V dans les champs du sport et de l'animation - Le Brevet d'Aptitude professionnelle d'Assistant Animateur Technicien », Céreq, 2016, <https://www.cereq.fr/sites/default/files/2018-09/5b8e4dea4b1f5e0b4b69199479ba81ee.pdf>
- « Attirés par le sport, les jeunes hésitent à en faire un métier », Crédoc 2024, <https://www.credoc.fr/publications/attires-par-le-sport-les-jeunes-hesitent-a-en-faire-un-metier>

9. « Les chiffres clés du sport 2023 », INJEP, octobre 2023.

10. Par exemple : « Rapport emploi-formation de la branche du sport », 2024 ou « Rapport de la branche professionnelle du golf », 2019.

11. « Les portraits statistiques de branches professionnelles », Dares, 2024. La filière équine n'est cependant pas couverte car elle relève du secteur agricole.

12. « Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif », Cereq 2018.

13. « Employment in sport », Eurostat, 2024.

14. « La filière sport prend ses marques », BPCE L'Observatoire, 2020.

Insertion professionnelle des diplômés

Les enquêtes de l'INJEP (2024, 2023) montrent une insertion professionnelle globalement favorable pour les diplômés des formations sportives (BPJEPS, STAPS). Le taux d'emploi des jeunes diplômés trois ans après leur formation est élevé, malgré des disparités selon les spécialités et les régions. Ces études fournissent des informations précieuses sur la transition vers l'emploi et l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.

- « Trois ans après le diplôme, 83 % des diplômés jeunesse et sports en emploi », INJEP, collection Analyses & Synthèses, mai 2024
- <https://injep.fr/publication/trois-ans-apres-le-diplome-83-des-diplomes-jeunesse-et-sports-en-emploi/>
- « Les diplômés 2022-2023 d'un brevet professionnel d'éducateur sportif ou d'animateur (BPJEPS) », INJEP, collection Fiches repères, novembre 2024
- <https://injep.fr/publication/les-diplomes-2022-2023-dun-brevet-professionnel-deducateur-sportif-ou-danimateur-bpjeps/>
- « L'insertion professionnelle des diplômés BPJEPS éducateur sportif et animateur socioculturel avant la crise sanitaire - Situation selon les spécialités en 2017-2018 », INJEP, collection Notes & rapports 2022/04, février 2022
- <https://injep.fr/publication/linsertion-professionnelle-des-diplomes-bpjeps-educateur-sportif-et-animateur-socioculturel-avant-la-crise-sanitaire>
- « Profil et parcours d'insertion professionnelle des licenciés (bac + 3) de STAPS », INJEP, collection Fiches repères, mars 2021
- <https://injep.fr/publication/profil-et-parcours-dinsertion-professionnelle-des-licencies-bac-3-de-staps/>
- « La licence générale STAPS, un diplôme professionnalisant », SIES, 2021, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-licence-generale-staps-un-diplome-professionnalisant-47601>
- « De l'université à l'insertion professionnelle : l'exemple de la filière STAPS et des métiers du sport », C3D - Conférence des Directeurs et Doyens de structures STAPS, 2024.

Prospective nationale

Les travaux de France Stratégie (2019) et de la branche du sport (Amnyos/CDES) offrent une vision prospective des emplois et des compétences dans le secteur sportif. Ces études identifient les tendances futures, comme l'importance croissante des compétences numériques ou la professionnalisation des métiers. Elles soulignent également la nécessité d'adapter les formations aux évolutions du marché pour garantir une adéquation entre l'offre et la demande.

- « Vision prospective partagée des emplois et des compétences - Les métiers du sport », FS 2019 », France Stratégie / Céreq, février 2019
- <https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-sport>
- « Cartographie prospective des métiers et compétences dans le secteur du sport » (partie 1), Amnyos et CDES pour le compte de la branche du sport, AFDAS
- <https://observatoires.afdas.com/ressources/cartographie-prospective-des-metiers-du-sport>

Publications territoriales

Les publications régionales, telles que celles de l'Insee en Île-de-France (2021) et Nouvelle-Aquitaine (2024), offrent une vue détaillée de l'emploi dans le sport à l'échelle territoriale. Ces études montrent des dynamiques régionales spécifiques, comme la progression des emplois sportifs dans certaines régions ou les difficultés de féminisation des métiers. Elles apportent un éclairage utile pour comprendre les enjeux locaux et les disparités régionales dans l'emploi sportif.

- « Plus de 84 000 emplois dans la filière du sport en Île-de-France », Insee Île-de-France, collection Insee Analyses, février 2021
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5017849>

- « Cartographie du sport professionnel en Île-de-France », IRDS, 2022, <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/cartographie-du-sport-professionnel-en-ile-de-france/>
- « Activités et emplois sportifs en Île-de-France », IRDS, 2021, <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/activites-et-emplois-sportifs-en-ile-de-france/>
- « Plus de 84 000 emplois dans la filière du sport en Île-de-France », INSEE Ile-de-France / IRDS, 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5017849>
- « Emplois sportifs en Nouvelle-Aquitaine une progression marquée mais une féminisation en retard » Insee Nouvelle-Aquitaine, 2024, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7771437>
- « Métiers du sport et de l'animation en Bourgogne-Franche-Comté », Emfor Bourgogne-Franche-Comté, février 2021
- <https://www.emfor-bfc.org/article-56278/les-metiers-du-sport-et-de-lanimation-2021>
- « Contrat d'études prospectives dans le sport et le golf en Île-de-France (CEP) », KYU Associés pour le compte de la DRIETS Ile-de-France/AFDAS/Branches du Sport et du Golf, décembre 2021
- <https://observatoires.afdas.com/ressources/contrat-detudes-prospectives-dans-le-sport-et-le-golf-en-ile-de-france>
- « L'emploi dans les métiers du sport et de l'animation : entre instabilité et tremplin », Insee Nouvelle-Aquitaine, 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4172210>
- « Sport et animation : des métiers en forte expansion dans un secteur en pleine mutation », Insee Occitanie, 2019, https://www.insee.fr/fr/statistiques/4255167?pk_campaign=avis-parution

ANNEXE 4 : LES PRINCIPALES SOURCES STATISTIQUES POUR SUIVRE L'EMPLOI DANS LE SPORT

Enquête Emploi en Continu (EEC)

L'EEC, réalisée par l'Insee, est une enquête nationale représentative qui permet de mesurer l'emploi et le chômage en continu. Elle fournit des informations sur le statut professionnel, la catégorie socio-professionnelle, et les types de contrats.

- **Avantages** : Données très fréquentes et actualisées, représentatives de la population active dans son ensemble, y compris dans le domaine du sport.
- **Limites** : L'EEC manque parfois de précision pour les sous-secteurs spécifiques comme celui des métiers sportifs. La taille de l'échantillon peut être insuffisante pour des analyses fines au niveau local ou par profession.

Recensement de la population (RP)

Le recensement est une source essentielle de données sociodémographiques, incluant des informations sur l'emploi par secteur d'activité et profession. Il est effectué tous les ans de manière partielle, et globalisé tous les cinq ans.

- **Avantages** : Offre une vue exhaustive de la population active, avec des détails sur les métiers sportifs au niveau local et national.
- **Limites** : La fréquence quinquennale du recensement global limite les analyses en temps réel. De plus, le recensement ne capture pas les dynamiques d'évolution de l'emploi à court terme, notamment dans un secteur aussi fluctuant que le sport.

Base tous salariés (BTS) issues des DADS-DSN (Déclarations Annuelles de Données Sociales / Déclaration Sociale Nominative)

Cette base regroupe des informations sur l'ensemble des salariés, y compris leur statut et leur secteur d'activité. Elle offre une vision complète de l'emploi salarié, incluant les salaires, les contrats de travail, et les heures travaillées.

- **Avantages** : Données exhaustives et à jour sur les salariés, avec une couverture fine des différents secteurs, y compris celui du sport.
- **Limites** : Comme pour la DADS-DSN, elle ne couvre pas les non-salariés et n'offre pas une vision complète du travail indépendant ou des micro-entrepreneurs dans le secteur sportif. Les délais de mise à disposition des données peuvent aussi être longs.

Fichier Détail Trimestriel (FDT) issu des DADS-DSN (Déclarations Annuelles de Données Sociales / Déclaration Sociale Nominative)

Le FDT est une base de données trimestrielle qui permet de suivre les évolutions de l'emploi salarié à court terme.

- **Avantages** : Fréquence élevée de mise à jour, permettant de suivre les tendances et les dynamiques de l'emploi en temps réel, notamment après des événements économiques ou législatifs impactant le sport.
- **Limites** : Comme pour d'autres bases centrées sur les salariés, elle n'intègre pas les travailleurs indépendants ou les freelances, nombreux dans le sport.

Base non-salariés

Cette base, pilotée par l'Insee sur la base des données de l'URSSAF, couvre les travailleurs indépendants et non-salariés, incluant les auto-entrepreneurs.

- **Avantages** : Essentielle pour comprendre l'emploi non-salarié, qui représente une part significative du secteur sportif, notamment pour les coaches, les animateurs, et les formateurs.
- **Limites** : Les informations sont souvent limitées à des données administratives, avec peu de détails sur les conditions de travail ou les caractéristiques des emplois. La qualité des données peut aussi varier selon les déclarations des indépendants.

DARES / France Travail

Ces bases contiennent des données sur les demandeurs d'emploi, les offres d'emploi et les parcours d'insertion, en particulier dans le domaine sportif.

- **Avantages** : Permet de suivre les évolutions du marché de l'emploi et d'identifier les métiers en tension dans le secteur du sport.
- **Limites** : Ne couvre que les chômeurs inscrits, ce qui exclut ceux qui ne passent pas par Pôle emploi. Elle ne permet pas de suivre les non-salariés ou ceux en emploi précaire non déclarés.

CNFPT pour l'emploi public dans la fonction publique territoriale (+ MENJ-DGRH pour l'emploi dans la fonction publique d'État)

Les données du CNFPT et du MENJ-DGRH sont des sources officielles sur les emplois dans la fonction publique territoriale et d'État, incluant les éducateurs sportifs travaillant dans le secteur public.

- **Avantages** : Offre une vue complète et fiable de l'emploi public, en particulier pour les éducateurs sportifs travaillant dans les collectivités territoriales ou les établissements d'enseignement.
- **Limites** : Ne couvre pas l'emploi privé, limitant ainsi la capacité à comparer les conditions de travail entre secteurs public et privé.

Données ministérielles MSJVA-INJEP pour les déclarations des éducateurs sportifs (cartes professionnelles)

Ces données ministérielles compilent les déclarations professionnelles des éducateurs sportifs, via l'obtention de cartes professionnelles obligatoires pour exercer.

- **Avantages** : Reflète l'ensemble des éducateurs sportifs en exercice légal, et constitue une source fiable pour évaluer leur nombre et leur répartition géographique.
- **Limites** : Ne fournit pas d'informations sur la nature de l'emploi (temps partiel/plein, type de contrat, précarité), ni sur les non-déclarés ou les travailleurs illégaux.

Données sur l'insertion professionnelle des diplômés (MSJVA-INJEP + MESR-SIES + Branches professionnelles pour les CQP)

Ces données suivent l'insertion professionnelle des diplômés des filières sportives (BPJEPS, STAPS, CQP, etc.), en lien avec leur formation.

- **Avantages** : Très utile pour évaluer l'adéquation entre la formation et le marché de l'emploi, et pour comprendre les débouchés professionnels des diplômés.
- **Limites** : Les données sont souvent limitées à quelques années après l'obtention du diplôme, ne permettant pas de suivre les trajectoires de carrière à long terme.

ANNEXE 5 : LES PRINCIPALES NOMENCLATURES POUR SUIVRE L'EMPLOI DANS LE SPORT, SELON LES APPROCHES « MÉTIER » ET « SECTEUR »

Les nomenclatures « métier » : 3 sources

- FAP : la nomenclature des familles professionnelles (DARES)
- PCS : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (Insee)
- ROME : le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (France Travail – Pôle emploi)

(La nomenclature FAP consiste en un rapprochement des deux autres nomenclatures : PCS et ROME)

- **La nomenclature FAP (FAP-2021)** permet de regrouper les professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches. Cette nomenclature offre une grille de lecture des métiers qui permet d'analyser les données du marché du travail provenant de différentes sources et ainsi faciliter la compréhension du fonctionnement du marché du travail.

Deux FAP relatif au champ du sport sont identifiés :

- « Sportifs et animateurs sportifs » (V5X82)
- « Vendeurs en articles de sport, de loisirs et de véhicules » (FAP341, R1X62d)

- **La nomenclature PCS (PCS-2020)** permet d'identifier les personnes exerçant un emploi d'encadrement des activités physiques et sportives. Seule la PCS 42C3 « Éducateurs sportifs, sportifs professionnels » est clairement identifiée et exploitable. Elle regroupe les professionnels :

- qui assurent, hors des établissements scolaires, l'enseignement, l'animation, l'entraînement et l'encadrement de disciplines sportives,
- qui accompagnent des activités pratiquées en pleine nature, en montagne notamment,
- dont la profession est de participer à des compétitions sportives, en tant que compétiteur, juge ou arbitre.

À ce titre, les joueurs et joueuses professionnels, dont les e-sportifs et e-sportives, sont inclus dans la PCS 42C3. Elle comprend en proportions équilibrées des personnes ayant un statut d'indépendant et de salarié du public, mais les personnes salariées du privé sont majoritaires.

Il existe également la PCS 55B3 « Vendeurs en habillement et articles de sport » qui permet d'identifier les personnes salariées vendant en gros ou au détail, en magasin spécialisé ou dans un rayon spécialisé de libre-service, des vêtements, articles de sport et autres produits à usage personnel semi-durables (à l'exclusion des produits de luxe). Cette PCS semble assez inopérante du fait de l'impossibilité d'isoler la vente d'articles de sport.

- **La nomenclature ROME (Rome 4.0 – refonte en 2023)** est un référentiel conçu par France Travail qui sert à identifier l'ensemble des métiers regroupés par fiches, organisées par domaines professionnels. Pour les métiers spécifiques au sport, on identifie les métiers suivants (liste non exhaustive à laquelle il faudrait adjoindre d'autres métiers regroupés dans des codes généraux) :

- Éducation en activités sportives (G1204) – regroupant 43 fiches métiers
- Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives (G1201), exemples de métiers :
 - Accompagnateur / Accompagnatrice de randonnée
 - Accompagnateur / Accompagnatrice de tourisme équestre
 - Guide de tourisme équestre
 - Accompagnateur / Accompagnatrice de tourisme sportif

- Accompagnateur / Accompagnatrice de voyages ou d'activités culturelles, sportives et de plein air
- Accompagnateur / Accompagnatrice en moyenne montagne
- Guide de haute montagne
- Guide-accompagnateur / Guide-accompagnatrice de pêche
- Guide sportif / sportive
- Journaliste sportif (E1106)
- Photographe de sport (E1201)
- Vendeur en équipement de sport (D1211)
- Responsable de magasin d'équipement de sports (D1301)
- Chef de rayon sport (D1503)
- Employé de rayon sport (D1507)
- Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique (G1403)
 - Directeur / Directrice d'équipement sportif
 - Exploitant / Exploitante d'équipement sportif
 - Gérant / Gérante d'équipement sportif
 - Responsable de salle de sports
- Sportif professionnel (L1401)
- etc.

L'approche sectorielle au sens de la nomenclature d'activités françaises (NAF)

La NAF est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de faciliter les comparaisons internationales, elle a la même structure que la nomenclature d'activités européenne NACE, elle-même dérivée de la nomenclature internationale CITI.

Les 11 codes qui intéressent le secteur du sport :

- 5 codes NAF relatifs à l'organisation de la pratique sportive
 - 85.51Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
 - 93.11Z - Gestion d'installations sportives
 - 93.12Z - Activités de clubs de sports
 - 93.13Z - Activités des centres de culture physique
 - 93.19Z - Autres activités liées au sport
- 6 codes NAF relatifs à l'amont de la pratique sportive
 - 30.12Z - Construction de bateaux de plaisance
 - 30.92Z - Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
 - 32.30Z - Fabrication d'articles de sport
 - 47.64Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
 - 49.39C - Téléphériques et remontées mécaniques
 - 77.21Z - Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



95 avenue de France 75650 Paris Cedex 13

www.sports.gouv.fr

